

DELIBERATION N° 159/78 : REMBOURSEMENT DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DES LOGEMENTS  
DE FONCTION ET DES LOCAUX COMMUNS PAR LES INSTITUTEURS  
Z.A.C. LUDRES-SUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- charge Monsieur RAVERDEL d'étudier cette question en liaison avec E.D.F. et les instituteurs concernés afin qu'une nouvelle tarification puisse intervenir à compter du 1er Janvier 1979.
- décide de délibérer définitivement de cette question en sa prochaine séance.